

Promotion médicale : l'AMMPS fixe les règles du jeu

CHRONIQUE

L'ACTU PHARMA
DÉCRYPTÉE

REVUE DE PRESSE

TITRES CLÉS
DE LA SEMAINE

DATES À RETENIR

LES RENDEZ-VOUS
À NE PAS MANQUER

CHRONIQUE

Par Abderrahim Derraji,
Docteur en pharmacie



Promotion médicale: l'AMMPS fixe les règles du jeu

Avec la publication, en septembre 2026, d'un Code de déontologie des délégués médicaux et pharmaceutiques,

l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) franchit une étape importante dans l'encadrement de la promotion du médicament au Maroc. L'initiative dépasse le simple rappel des bonnes pratiques. Elle clarifie les responsabilités, précise les comportements attendus et instaure un engagement formel des différents acteurs concernés.

La finalité du Code est clairement affirmée. La promotion des médicaments doit s'exercer dans le respect de l'éthique, de la rigueur scientifique et de la réglementation pharmaceutique, avec pour objectif ultime la protection de la santé publique et

l'intérêt du patient. Le texte concerne l'ensemble des délégués médicaux et pharmaceutiques exerçant pour le compte d'un établissement pharmaceutique industriel (EPI) et couvre leurs activités de promotion, d'information et de communication sur les médicaments.

Plusieurs dispositions donnent à cette initiative une portée très concrète. Toute information communiquée doit être rigoureusement conforme à l'autorisation de mise sur le marché (AMM). La promotion d'indications, de dosages ou de populations cibles non approuvés est interdite. Dès les premiers échanges avec le professionnel de santé, l'information doit être objective, équilibrée et conforme aux données scientifiques approuvées. Bénéfices thérapeutiques et risques doivent être présentés avec la même

rigueur, notamment les effets indésirables, les contre-indications et les précautions d'emploi.

Le Code encadre également les relations avec les professionnels de santé. Il **rappelle l'interdiction des avantages financiers, matériels ou en nature susceptibles d'influencer la prescription ou la délivrance des médicaments.** Les réunions scientifiques doivent avoir pour finalité l'information médicale et la formation continue. Quant à l'hospitalité éventuellement offerte, elle doit rester raisonnable et accessoire à l'objectif principal de la manifestation.

L'AMMPS renforce parallèlement la traçabilité des activités. Tout délégué médical ou pharmaceutique doit être déclaré auprès de l'Agence par le pharmacien responsable de son EPI. Le port d'échantillons médicaux est soumis à une attestation délivrée par l'AMMPS et leur distribution doit respecter des règles précises, notamment les quotas prévus et l'interdiction de remettre des échantillons contenant des substances psychotropes ou stupéfiants.

Une note d'information datée du 15 septembre 2026 vient donner une traduction concrète à ce dispositif. Désormais, toute demande d'autorisation de port d'échantillons médicaux doit être accompagnée de la déclaration d'engagement figurant à la fin du Code. Cette déclaration doit être signée par le délégué concerné, le pharmacien responsable de l'EPI et, le cas échéant, le responsable de l'agence d'information médicale et pharmaceutique.

Cette signature partagée constitue l'un des points forts du dispositif. Elle matérialise la

responsabilité de chacun et transforme les principes déontologiques en un engagement professionnel explicite.

En associant rigueur scientifique, transparence, formation continue, traçabilité et responsabilisation, l'AMMPS adresse un signal fort au secteur. **La promotion pharmaceutique ne saurait être réduite à une simple démarche commerciale.** Elle participe directement à la qualité de l'information délivrée aux professionnels de santé et peut, à ce titre, avoir des conséquences sur la prescription, la délivrance et, in fine, la sécurité du patient. Le Code prévoit d'ailleurs sa révision périodique afin de tenir compte des évolutions scientifiques, réglementaires et éthiques du secteur.

Cette initiative traduit ainsi la volonté de l'AMMPS de renforcer l'encadrement éthique de la promotion médicale et pharmaceutique et de prévenir certaines dérives. Elle ne pourra cependant produire pleinement ses effets que si l'ensemble des acteurs se l'approprie. Aux établissements pharmaceutiques, pharmaciens responsables, agences d'information et délégués de transformer désormais ce cadre en pratiques quotidiennes.

Car une promotion plus éthique, plus transparente et scientifiquement plus rigoureuse ne constitue pas une contrainte supplémentaire pour le secteur. Elle représente au contraire une opportunité de renforcer la confiance des professionnels de santé, de mieux protéger le patient et, finalement, de valoriser toute la profession.

CARBOFLORE-GS

SOULAGE DES GAZ INTESTINAUX



PLUS DE CONFORT
et de joie de vivre!



**Charbon
végétal**



**Levure
de bière**



Biosimilaires anticancéreux : une alliance saoudo-indienne cible le marché MENA

L'accès aux immunothérapies anticancéreuses pourrait connaître une nouvelle dynamique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La société indienne Shilpa Biologicals et le saoudien SPIMACO Bio ont conclu un accord stratégique de licence portant sur un portefeuille de biosimilaires d'inhibiteurs de PD-1, une classe de médicaments devenue incontournable dans la

réglementaires, l'accès au marché et la commercialisation dans les pays concernés de la région MENA.

Les inhibiteurs de PD-1 agissent en levant certains mécanismes utilisés par les cellules cancéreuses pour échapper au système immunitaire. Cette approche a profondément modifié la prise en charge de plusieurs cancers, mais son coût particulièrement élevé compromet son accessibilité.

L'arrivée de biosimilaires pourrait contribuer à changer cette



prise en charge de nombreux cancers.

Dans le cadre de cet accord exclusif, Shilpa Biologicals sera chargée du développement et de la fabrication des produits.

SPIMACO Bio prendra pour sa part en charge les procédures

situation. Comme pour les autres médicaments biologiques, l'introduction de plusieurs produits concurrents peut favoriser une baisse des prix et permettre aux établissements de santé de traiter davantage de patients.

L'accord comporte également une importante dimension industrielle. Les deux partenaires envisagent à terme une production en Arabie saoudite, reposant sur un transfert technologique progressif. Cette perspective s'inscrit dans la volonté de l'Arabie Saoudite de développer ses capacités locales de production pharmaceutique et biotechnologique et de réduire sa dépendance aux importations de médicaments complexes.

Pour la région MENA, l'enjeu dépasse donc la simple commercialisation de nouveaux produits. Le développement de capacités régionales dans le domaine des biosimilaires pourrait contribuer à renforcer la sécurité d'approvisionnement tout en améliorant l'accès à certaines innovations thérapeutiques.

Il faudra néanmoins attendre avant de mesurer l'impact réel de cette alliance. Un biosimilaire ne peut être assimilé à un simple médicament générique. Son

développement nécessite des études analytiques. Les données précliniques ou cliniques doivent démontrer sa biosimilarité avec le médicament biologique de référence.

Les produits concernés devront donc encore franchir les différentes étapes réglementaires dans chacun des marchés visés. Mais cette alliance saoudo-indienne confirme une tendance importante : les biosimilaires deviennent progressivement un levier stratégique pour élargir l'accès aux traitements anticancéreux dans la région MENA.

Source : <https://www.express-pharma.in>

Nigeria : les pharmaciens mobilisés pour élargir l'accès à la PrEP contre le VIH

Le Nigeria renforce son dispositif de prévention du VIH en misant notamment sur les professionnels de santé de



proximité. Le pays vient de former 80 professionnels provenant de 32 États et du Territoire de la capitale fédérale d'Abuja afin qu'ils puissent, à leur tour, former leurs confrères à l'utilisation de la prophylaxie préexposition, plus connue sous le nom de PrEP.

Cette initiative, soutenue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), associe plusieurs professions de santé, notamment des médecins, des infirmiers et des pharmaciens. L'objectif est de disposer d'un réseau de professionnels capables d'identifier les personnes susceptibles de bénéficier de la PrEP, de les informer sur les différentes options disponibles et de les accompagner tout au long de leur parcours de prévention.

La PrEP consiste à administrer un traitement antirétroviral à une personne séronégative exposée à un risque significatif d'infection par le VIH. Son efficacité dépend toutefois d'un accès facile au traitement, d'une bonne information des bénéficiaires et, pour certaines modalités, d'une observance rigoureuse. Autant de domaines dans lesquels le pharmacien peut jouer un rôle important.

Le programme nigérian repose sur un système de formation en cascade. Les premiers professionnels formés deviennent eux-mêmes formateurs afin de diffuser rapidement les compétences à travers le pays. Cette stratégie commence déjà à produire ses effets : 234 professionnels supplémentaires ont été formés dans trois États à la suite de sessions secondaires.

Le Nigeria anticipe également

l'évolution des moyens de prévention. Les équipes sont préparées à l'arrivée de nouvelles formulations injectables à longue durée d'action. Parmi celles-ci figurent le cabotégravir et le lénacapavir, sous réserve de leur autorisation par les autorités nationales compétentes. Ces options pourraient réduire les contraintes liées à la prise régulière de comprimés et offrir davantage de choix aux personnes concernées.

Cette initiative illustre une évolution du rôle des professionnels de santé dans la lutte contre le VIH. La prévention ne repose plus uniquement sur les structures spécialisées. Elle tend progressivement à se rapprocher des populations grâce à des professionnels accessibles sur l'ensemble du territoire. Dans ce dispositif, les pharmaciens constituent un maillon indispensable en raison de leur proximité avec la population et de leur capacité à conseiller, orienter et accompagner les patients. L'expérience nigériane pourrait ainsi fournir des enseignements utiles à d'autres pays africains cherchant à élargir l'accès à la prévention du VIH.

Source : <https://www.afro.who.int>

Novo Nordisk mise jusqu'à 1,4 milliard de dollars sur les médicaments oraux

Novo Nordisk poursuit sa stratégie d'innovation dans les maladies cardiométaboliques en misant sur une nouvelle génération de traitements administrés par voie orale. Le groupe pharmaceutique danois a conclu avec la biotech danoise Orbis Medicines un accord de



recherche et de licence dont la valeur potentielle pourrait atteindre 1,4 milliard de dollars.

Cette collaboration vise à développer des médicaments oraux destinés au traitement de maladies cardiométaboliques pour lesquelles les thérapies disponibles ou en développement reposent encore largement sur des produits injectables. L'enjeu est important pour Novo Nordisk, devenu l'un des acteurs majeurs du diabète et de l'obésité et qui cherche à consolider son portefeuille face à une concurrence croissante.

Orbis Medicines développe une technologie permettant de concevoir des peptides macrocycliques administrables par voie orale. L'objectif est notamment de parvenir à cibler par des comprimés certaines protéines qui nécessitent aujourd'hui le recours à des médicaments injectables. Cette approche pourrait ainsi élargir considérablement le champ d'utilisation des traitements peptidiques.

Le montant de 1,4 milliard de dollars doit toutefois être interprété avec prudence. Il ne

correspond pas à une somme immédiatement versée par Novo Nordisk. Comme souvent dans les accords entre laboratoires pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie, l'essentiel de cette enveloppe est constitué de paiements conditionnés à l'atteinte de différentes étapes de recherche, de développement clinique, d'autorisation réglementaire et éventuellement de commercialisation.

Au-delà de l'enjeu industriel, le développement de médicaments oraux pourrait représenter un progrès important pour les patients. La prise d'un comprimé est généralement plus simple et plus facilement acceptable qu'une injection régulière, ce qui pourrait favoriser l'adhésion au traitement dans certaines situations.

Les avantages pourraient également concerner les systèmes de santé. Lorsque les formulations orales permettent de s'affranchir des contraintes de conservation associées à certains médicaments injectables, leur stockage et leur distribution peuvent être facilités. Cet aspect revêt une importance particulière dans les régions où le maintien

d'une chaîne du froid performante demeure difficile ou coûteux.

L'accord avec Orbis illustre ainsi une tendance de fond de l'industrie pharmaceutique : transformer des traitements biologiques complexes en médicaments plus simples à administrer, sans sacrifier leur efficacité. Reste désormais à démontrer que cette ambition technologique pourra franchir avec succès les différentes étapes du développement clinique.

Source : <https://www.reuters.com>
Cardioaspirine 100 mg :

Cardioaspirine 100 MG: Bayer rappelle deux lots au Maroc par mesure de précaution

Bayer S.A. a annoncé, le 16 septembre 2026, le rappel de classe II de deux lots de Cardioaspirine® 100 mg au Maroc. Cette mesure, qui concerne les grossistes-répartiteurs et les pharmacies, intervient à la suite d'un incident de température survenu pendant le transport du médicament.

Les lots concernés sont **BTICJP2** et **BTICJP3**, (date de péremption fixée au 28 février 2031).

Cardioaspirine® 100 mg contient de l'acide acétylsalicylique sous forme de comprimés gastro-résistants.

Selon un courrier de Bayer, l'opération fait suite à l'identification d'une excursion de température durant le transport d'une palette de chacun des deux lots. Les investigations réalisées par Bayer n'ont toutefois mis en évidence aucun impact immédiat attendu sur la qualité, la sécurité

ou l'efficacité du médicament.

Le laboratoire précise néanmoins que les données de stabilité disponibles ne permettent pas de documenter suffisamment le comportement du produit au-delà de 40 °C. Dans le cadre de son système d'assurance qualité et conformément au principe de précaution, Bayer a donc décidé de procéder au rappel des deux lots au niveau des grossistes-répartiteurs et des pharmacies.

Les professionnels concernés sont invités à identifier et bloquer immédiatement toutes les unités des lots BTICJP2 et BTICJP3 encore présentes dans leurs stocks et à en cesser toute distribution. Les unités disponibles doivent être retournées selon les modalités logistiques habituelles au centre de distribution MAPHAR, à Casablanca.

Les grossistes-répartiteurs sont également appelés à informer leurs pharmacies clientes afin que celles-ci leur retournent les éventuelles unités concernées encore disponibles. Les quantités à reprendre doivent être communiquées à Bayer à l'aide du formulaire de retour prévu à cet effet.

Le laboratoire demande que l'ensemble de l'opération soit réalisé dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception du courrier.

Ce rappel apparaît ainsi comme une mesure de précaution liée aux conditions de transport, et non comme la conséquence d'un défaut de qualité, de sécurité ou d'efficacité déjà constaté sur les deux lots concernés.



DATES À RETENIR



26
SEPTEMBRE 2026
RABAT



Programme
cliquer ici

08
OCTOBRE 2026
RABAT





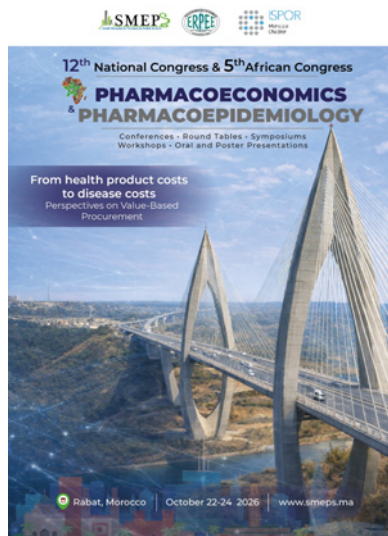
DATES À RETENIR



**06 au 08
OCTOBRE 2026
LAGOS**



**22 au 24
OCTOBRE 2026
RABAT**





DATES À RETENIR



18 et 19
DÉCEMBRE 2026
AGADIR



6^{ème} CONGRÈS DE PHARMACIE HOSPITALIÈRE
ET 14^{ème} CONGRÈS DE PHARMACOVIGILANCE

Sous le thème:

INNOVATION THÉRAPEUTIQUE:

Transformer les pratiques,
Sécuriser les parcours de soins,
Gérer les risques

- Pharmacovigilance clinique et industrielle
- Biothérapie
- Innovation numérique
- Traçabilité des Dispositifs médicaux
- Materiovigilance

Dernier délai de soumission des abstracts :
le 15 novembre 2026

☎ 06 66 08 91 08 / 06 76 06 21 72
✉ congresphpv-agadir@smpv.ma



📅 Le 17 : pre-meeting
le 18 et 19 : Congrès
Décembre 2026

📍 Faculté de Médecine
et de Pharmacie
Agadir

